



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2024

La Municipalité décide :

- D'accepter un projet de fractionnement de parcelle.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- D'octroyer une subvention pour les promotions 11S de l'établissement l'Esplanade à Begnins.
- De la plantation d'un arbre fruitier et d'une cinquantaine d'arbustes indigènes et de demander une subvention à la DGE.
- D'octroyer la bourgeoisie à un citoyen ayant obtenu la naturalisation suisse.
- D'accuser réception de la démission de trois collaborateurs de l'UAPE.
- D'effectuer une visite en compagnie du STI à la suite de travaux effectués sans autorisation.
- De préavis favorablement le rapport d'enquête d'un candidat à la naturalisation suisse.
- De valider des demandes de manifestation sur le territoire communal.
- De fixer au 22 septembre 2024, l'élection complémentaire à la Municipalité.
- De ne pas entrer en matière sur des demandes de réduction de la facture d'eau, en respect du règlement communal.
- De répondre au sondage envoyé par l'AdCV.
- D'accepter une demande d'autorisation d'utilisation d'une place pour les camps de scoutisme sur le pâturage de le Pessette.
- De remplir le recensement de l'audiovisuel dans le canton de Vaud envoyé par le Service des Affaires culturelle & Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

- De ne pas faire recours contre une décision de la Justice de Paix.
- De renoncer à un droit de préemption.
- A la suite du départ à la retraite d'un collaborateur, de maintenir le transport scolaire entre colonie et piscine jusqu'au 31.12.24 et d'étudier la faisabilité de la poursuite de ce service pour 2025 mais de supprimer la navette UAPE entre Bassins et Le Vaud, les écoliers prendront les transports organisés par l'AISE comme cela se pratique dans les villages voisins.
- D'accepter le devis pour l'entretien d'un véhicule communal.
- De valider la convention de subventionnement et de collaboration remis par le Réseau des Toblerones.
- De valider le budget pour la fête de fin d'année scolaire organisée par l'UAPE.
- De valider l'agenda des séances estivales de la Municipalité.

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire municipal

Sacha Vuadens